

## COMMUNIQUER LA CORRUPTION : LES DÉCLINAISONS DE L'ACTE DE CORROMPRE

Gilbert Willy TIO BABENA

Université de Ngaoundéré, Laboratoire LADYRUS  
[gilbaben@gmail.com](mailto:gilbaben@gmail.com)

### Résumé :

*La communication de la corruption est une activité langagière codée et inférentielle dont le but est d'amener l'interlocuteur à transgresser une norme sociale, religieuse, étatique, etc. Le codage renvoie, d'une part, aux savoirs relevant du domaine de la corruption et, d'autre part, aux mécanismes cryptiques servant à l'encodage de ceux-ci. Le discours du corrupteur n'est plus de la corruption-phénomène-social, mais une pensée corruptrice (PC) communiquée par le truchement du langage. La reconnaissance de la PC s'effectue par des opérations inférentielles reposant sur un ensemble d'indices laissés dans le champ interdiscursif mis en place par les partenaires d'une interaction en situation de corruption (ISC). L'acte de corrompre est, par conséquent, un macro-acte co-construit et complexe dont la description du fonctionnement n'est possible qu'avec la prise en compte du couple demande-réponse.*

**Mots-clés :** corruption, acte de corrompre, pensée corruptrice, demande, réponse.

Le polymorphisme de la corruption complexifie la communication de celle-ci dans la mesure où l'acte de communication ne saurait exclusivement procéder, comme le soutenaient les premiers travaux (Jakobson, 1963), par un codage-décodage classique du message. Toutefois, cette complexification n'empêche pas le participant corrupteur de communiquer la pensée corruptrice (PC) dont l'énonciation prend en compte les contraintes interactionnelles et discursives (Tio Babena, 2016). En ramenant simplement la PC à une intention communicative, l'acte de corrompre équivaut à un « vouloir-dire » incitant à la transgression. En ce sens, *communiquer la corruption* reviendrait pour un corrupteur à avoir l'intention :

- (a) que l'énoncé de  $x$  par  $S$  produise une certaine réponse  $r$  auprès d'un certain auditoire  $A$  ;
- (b) que  $A$  reconnaisse l'intention (a) de  $S$  ;
- (c) que la reconnaissance par  $A$  de l'intention (a) de  $S$  soit au moins en partie la raison pour laquelle  $A$  produit la réponse  $r$  (Sperber & Wilson, 1989 : p. 49).

Même si on admet avec D. Sperber et D. Wilson que l'intention (b), qui est véritablement communicative, est celle qui marque la réussite de la communication de la PC, c'est à travers l'externalisation de l'intention (c) qu'une description complète de l'acte de corrompre devrait être envisagée. L'interlocuteur du corrupteur reconnaîtra les intentions de celui-ci sur la base d'un « processus inférentiel [qui] a pour point de départ un ensemble de prémisses et pour aboutissement un ensemble de conclusions qui sont logiquement impliquées ou, au moins, justifiées par les prémisses » (Sperber & Wilson, *ibid.*, p. 27). L'activité de codage-décodage de la PC est donc, comme le pensent les auteurs de la théorie de la pertinence, subordonnée à ce processus. Précisément, le corrupteur fonde son raisonnement sur un ensemble de savoirs plus ou moins partagés avant de l'énoncer.

La négociation de la transgression dans les pratiques corruptives en situation de face à face revêt un caractère coopératif qui amène à se demander si la définition de l'acte de corrompre peut prosaïquement s'effectuer dans le sillage de la catégorisation austino-searlienienne. Il s'agit, en d'autres termes, d'interroger la configuration de cet acte qui, vraisemblablement, ne pourrait avoir une existence autonome à l'instar d'un ordre ou d'une déclaration. Les conditions de succès,

d'existence et de satisfaction s'en trouvent ainsi questionnées dans la mesure où il apparaît d'emblée comme un acte intersubjectif, co-construit des dires du corrupteur et du comportement réactif de son interlocuteur. Si on considère, en effet, que le but illocutoire de l'acte de corrompre est de transformer – au terme de l'interaction en situation de corruption (désormais ISC) – le participant non-corrompu en un participant corrompu-corrupteur par une transmutation<sup>30</sup> (Tio Babena, à paraître b), la notion de factitif se révèle alors plus apte à fournir une explication efficiente de son fonctionnement. Subséquemment, on postulera que les directifs sont consubstantiels à cet acte étant donné que « Leur point illocutionnaire consiste en ceci que le locuteur entreprend par eux d'obtenir que l'auditeur fasse quelque chose » (Armengaud, 1999 : p. 87). Selon le principe de l'enchâssement actionnel, la compensation Z donnée à un corrompu Y pour « service » rendu à un corrupteur X associée, par voie de conséquence, les commissifs aux directifs : les ISC sont motivées par la promesse d'une contrepartie quand bien même celle-ci ne serait pas explicitement énoncée (Tio Babena, 2014). Ce posé implique que, quelle que soit la force ou la trajectoire illocutoire<sup>31</sup> de l'énoncé initiant la PC, le corrupteur soit en situation de demandeur, *i.e.* de solliciteur. Il est, de ce fait, aisé de comprendre que la promesse (§ 3) soit envisagée comme une voie légitimement tracée par la demande du corrupteur (§ 2).

## 1. Corpus et cadre théorico-méthodologique

Les quatre séquences<sup>32</sup> de cette étude sont issues du corpus « Interactions en Situation de Corruption ». Composé des conversations filmiques (85%) et réelles (15%), le corpus ISC a été constitué dans le cadre d'une recherche sur la corruption dans les interactions verbales que nous menons actuellement au sein du laboratoire LADYRUS<sup>33</sup> à l'Université de Ngaoundéré. La prédominance des données filmiques dans ce corpus s'explique par les entraves inhérentes aux cadres juridique et déontologique, mais aussi par les sensibilités d'ordre moral intrinsèques à la corruption, qui ne sont pas de nature à motiver la collaboration sociale. La séquence « Le certificat médical »<sup>34</sup> a été recueillie en situation réelle par une méthode ethnographique – l'observation participante – adaptée à la complexité de l'objet d'étude (Lapassade, 1991 : p. 37 ; Mondada, 2001 : p. 146). Les trois autres séquences, extraites de films de fiction qui leur ont d'ailleurs donné leur titre, ont été transcrites par nos soins suivant les conventions présentées en annexes (A. 2).

Le matériau filmique, retenu pour l'analyse de l'acte de corrompre, est essentiellement issu des productions hollywoodiennes. Cela ne signifie aucunement que la corruption outre-Atlantique semble avoir atteint des proportions records comparativement à celle d'ailleurs. Il s'avère juste que le film américain – comparativement au film africain dont les supports restent difficilement accessibles en raison de la faiblesse de son industrie, au film français qui, en dépit d'une ouverture remarquable due au développement des technologies connectées, revendique de plus en plus une étiquette d'exception, au film bollywoodien dont la bande sonore est majoritairement sous-titrée pour faciliter une large diffusion... – est qualitativement et quantitativement disponible. Le corpus ISC, bientôt consultable dans son intégralité, est certes multiculturel, mais le présent travail ne s'en intéresse pas puisqu'il n'est pas question d'investiguer les représentations filmiques des pratiques corruptives dans une perspective géoculturelle<sup>35</sup>. D'une

<sup>30</sup> Au début de l'ISC, le co-parleur du corrupteur-corrupteur (usuellement connu sous l'appellation de corrupteur) est un non-corrompu ; en acceptant le pacte de corruption, il devient un corrompu-corrupteur (communément appelé corrompu) : c'est cette opération que nous appelons la transmutation.

<sup>31</sup> Dans l'univers de la corruption, ces trajectoires peuvent avoir les formes suivantes : demander qu'on pistonne un dossier, négocier pour annuler une contravention, payer un témoin pour taire la vérité, etc.

<sup>32</sup> Voir les annexes A.1.

<sup>33</sup> *Langues, Dynamiques & Usages*.

<sup>34</sup> Elle est transcrite selon le modèle dit orthographique (Blanche-Benveniste, 2010 : pp. 39-42).

<sup>35</sup> Voir G. W. Tio Babena (à paraître a) à ce propos.

manière générale, nous avons observé que les transactions de corruption, d'un point de vue discursif, s'effectuaient au sein du couple demande-réponse. Les conversations filmiques placées en annexes offrent, à cet effet, une belle image de ce que c'est qu'une négociation en situation de corruption et présentent ainsi les principaux cas de figure qui ont été identifiés. Au lieu de proposer quatre (04) séquences réelles dans lesquelles la *corruption est communiquée* selon un schéma unique, nous avons choisi procéder à une représentation minimale du réel, laquelle est appuyée de situations filmiques.

Le long métrage *Bad lieutenant* de W. Herzog (2009) met en scène un policier corrompu, le lieutenant Terence McDonagh (TMD). Dans la séquence A.1.2, il profite de la confusion suscitée par un accident de la route pour essayer d'annuler frauduleusement un procès verbal auprès d'un collègue. La séquence A.1.3 extraite de *Payback* de B. Helgeland (1998), pour sa part, se déroule dans un bar. Le gangster reconverti Porter (POR) use du langage des billets pour retrouver une ancienne petite amie du nom de Rosy. Dans la dernière séquence (A.1.4), qui est plutôt issue d'une série télévisée – l'épisode 11 de la saison 04 de *Boston legal* en l'occurrence (Verica, 2008) –, l'avocat Denis (DNI), principal fondateur du cabinet « Crane, Poole & Schmidt », tente d'influencer les conclusions d'une experte psychiatre sur une affaire d'homicide avec un chèque de vingt-cinq mille dollars. Dans ces séquences filmiques, tout comme dans celle recueillie en situation réelle, nous nous focaliserons principalement sur les interventions initiant la « demande de corruption ». Pour une analyse profonde de celle-ci, il convient en outre de considérer le comportement réactif de l'interlocuteur. La réalisation ainsi que l'évaluation de ce macro-acte, comme nous le verrons, dépendent en partie de ce dernier. Nous nous proposons dès lors de l'étudier au moyen des outils empruntés à la théorie de l'interrogation – ou de la question – pour la simple raison que la « question [prise au sens général] se présente comme un méta-énoncé qui suggère ou intime la direction dans laquelle le flux discursif pourrait s'engager » (Jacques, 1981 : p. 71). Cette pragmatique des questions et des réponses (Diller, 1984) sera articulée à la « pragmatique des interactions conversationnelles » ou « pragmatique du troisième type », selon la terminologie de C. Kerbrat-Orecchioni, qui prend en compte les « acquis de la “pragmatique énonciative” et de la “pragmatique illocutoire” » (1986 : p. 16). Cette posture repose sur la considération que les productions discursives sont foncièrement interactives et que les « formes monologiques [...] doivent être décrites comme dérivées » (Kerbrat-Orecchioni, *ibid*) du dialogue.

Mais avant de procéder à l'examen de l'acte de corrompre, nous voulons sommairement répondre à quelques critiques qui nous ont été adressées ailleurs. Il s'agit principalement de l'absence de documentation, en sciences du langage, sur le sujet soumis à l'analyse et des réticences se rapportant au corpus constitué majoritairement d'interactions filmiques<sup>36</sup>. Le délaissement d'une question de recherche, en raison d'un état de l'art pauvre ou quasi inexistant, remet en cause l'essence même de l'esprit scientifique, car

quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce *sens du problème* qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit (Bachelard, 1947 : p. 17).

On retient de cette aperception de G. Bachelard qu'une étude qui trouve un vide scientifique se positionne au minimum comme étant relativement falsifiable quand elle n'est pas simplement considérée comme un prolongement ou une évaluation de ce qui est connu et doxatique. À la vérité, les travaux de L. Métangmo-Tatou (2001), M. Gafitescu (2003), J. J. R.

<sup>36</sup> Il y a lieu de rappeler que c'est sur la base de ces deux arguments que des réserves sur la publication de cet article, dans la tribune scientifique que nous avons anonymement évoquée, avaient été prioritairement émises. Le corpus de l'étude était initialement composé de six séquences de film et une séquence réelle.

Tandia Mouafou (2011)<sup>37</sup> et nos propres références<sup>38</sup> se veulent une construction scientifique née de la curiosité que constitue le fonctionnement des aspects langagiers du phénomène de la corruption. À cet effet, ce serait faire preuve d'un scepticisme outré en justifiant une évaluation décisive par une insuffisance de travaux dans le domaine exploré.

L'on peut néanmoins comprendre que l'appréciation des séquences extraites du corpus « ISC » (annexes A.1), tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, font entorse aux pratiques en vogue dans les études interactionnistes, mais l'on ne niera ni l'apport du matériau fictionnel dans les linguistiques de/sur corpus ni l'existence des pratiques marginales (à l'instar de l'observation participante/participative) à côté de la tendance traditionnelle (enregistrement audio en situation réelle). En tout état de cause, il émane de l'analyse des données fictionnelles un gain épistémologique indéniable pour la linguistique en général et pour les analyses interactionnelles en particulier (Tonyè & Tio Babena, à paraître).

## 2. La demande dans le système communicatif de la PC

La demande est un directif qui peut s'énoncer en termes de *dire* ou de *faire*. Elle a une aptitude à « exprimer une proposition P avec le but illocutoire d'essayer de faire en sorte que l'allocutaire accomplisse dans le monde l'action future que P représente » (Vanderveken, 1988 : p. 29). Lorsqu'elle porte sur un *dire*, elle est une question, c'est-à-dire « *tout énoncé qui se présente comme ayant pour finalité principale d'obtenir une information* » (Kerbrat-Orecchioni, 2001 : p. 86). Avec le *faire*, « Nous parlerons de *requête* chaque fois qu'un locuteur produit un énoncé pour demander à son interlocuteur d'accompli[r] un acte quelconque (à caractère non langagier) » (Kerbrat-Orecchioni, *ibid.*, p. 98).

Les équivoques qui peuvent naître de cette différenciation seront levées *in situ* si besoin s'en fait. Ceci étant, nous prendrions dorénavant le soin de spécifier, en fonction de la distinction que nous venons d'établir, l'acceptation du vocable « question » dans les passages d'auteur que nous citerons par la suite.

Ainsi, en reprenant à notre propre compte certains éléments de la théorie de l'interrogation esquissée par J. Milner, nous ferons remarquer que la demande est « un rapport interpersonnel entre locuteur et auditeur, [...] un rapport intersubjectif » (1973 : p. 21). Autrement dit, nous étudierons, dans cette section, l'énonciation de la PC – au moyen de la demande (D) et de la réponse (R) qui y est associée – et sa dimension psycho-pragmatique.

### 2.1. Quel(s) type(s) de requête pour quel(s) type(s) de réponse ?

D'emblée, l'analyse de la « demande de corruption » amène à considérer que toute demande formulée dans ce type d'activité est *ipso facto* une requête. Cela peut paraître subreptice étant donné que nous ne nous sommes pas encore appuyé sur les éléments du corpus, mais cette affirmation va d'un axiome admis par les grandes thèses<sup>39</sup> qui s'affrontent sur le phénomène : qu'elle soit utilisée à (ou pour) des fins politiques, universellement perçue comme un fléau ou prise sous un angle fonctionnel, la corruption n'a de finalité que de pousser l'autre à agir en faveur du participant occupant la place du premier argument du verbe factitif. Il n'est point question d'affirmer catégoriquement que la demande dans l'ISC n'est pas réalisée sous forme de

<sup>37</sup> Nous citons ceux dont nous avons connaissance.

<sup>38</sup> Nous faisons allusion à ceux qui sont déjà consultables (Tio Babena 2014, 2016, 2017) et ceux qui le seront très prochainement (Tio Babena, à paraître a & b).

<sup>39</sup> Voir R. Lucchini (1995) pour une synthèse.

question, mais plutôt que toute réalisation de cette dernière mène indubitablement à une action qui transcende le simple cadre du *dire*<sup>40</sup>.

Les requêtes du *faire* dans les ISC sont généralement construites et dégagées de l'implicite. Dans notre corpus du moins, il n'est pas des cas où le corrupteur s'adresse explicitement à son co-parleur dans une forme qui se rapprocherait de l'énoncé

(1) « Donnez-moi un bakchich pour... ».

Même si on arrive en fin de compte à cette conclusion, il faut néanmoins mentionner que le participant à qui est adressée la requête n'aboutit à ce sens par le biais d'un ensemble d'inférences qu'il effectue à partir du cadre interdiscursif mis en place dans l'échange. Référons-nous à la séquence A.1.2 pour étayer ce fonctionnement.

En effet, l'intervention

(2) « qu'est-ce que je peux faire pour vous » (Séq. A.1.2, ligne 3)

du participant PO1 dans la séquence « Bad lieutenant » est une question catégorielle<sup>41</sup> dont le but illocutoire est d'amener TMD à le renseigner sur son état psychologique volitif. Elle cherche à poser clairement le *purpose* de l'interaction qui s'est ouverte par une interjection suivie de la présentation du participant TMD. En d'autres mots, PO1 veut être renseigné sur les *desiderata* de TMD, lesquels sont présumés être un faire. Deux directifs sont dès lors enchâssés dans cet énoncé : le premier (celui de PO1) est clairement exprimé et le second (celui de TMD) est implicitement attendu. La traduction searlienne de cet enchâssement peut être esquissée à partir du modèle ci-contre : ! ↑ W (H accomplit A)<sup>42</sup>.

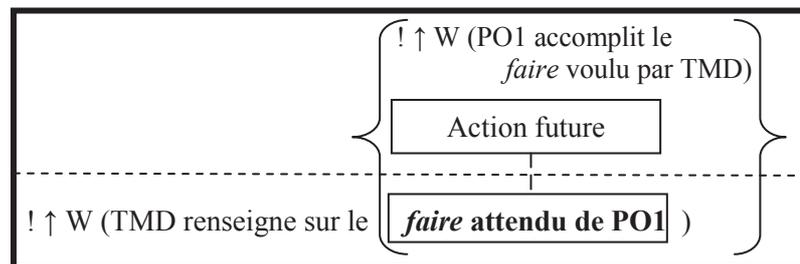


Figure 1. Contenu implicite de l'intervention de PO1

L'ordre du monde, représenté par l'action future, n'est pas forcément réalisable même s'il est implicite par l'ordre des mots énoncé par PO1 (Figure 1). Ce qui veut dire qu'il ne pourra apporter satisfaction au présumé désir de son co-participant que si et seulement si certaines conditions sont réunies. La réponse partielle de TMD donnée en 4-7 ne satisfait pas les attentes de PO1. Si on s'en tient à la conclusion qui semble être donnée après l'aspiration de la ligne 7

(3) « et du coup elle peut perdre son permis= » (Séq. A.1.2, ligne 7),

l'on peut l'interpréter comme un assertif où TMD affirme sa croyance (*Belief*) vis-à-vis des péripéties qu'a rencontrées la fille de son ami (contenu propositionnel). La paire adjacente question catégorielle-requête

(4) **PO1** : =vous voulez quoi=

<sup>40</sup> Les pragmaticiens admettent eux aussi qu'une question est un « faire dire » (voir *infra*).

<sup>41</sup> Inspirées de la terminologie anglo-saxonne *wh-questions*, les questions catégorielles renvoient à ce qui est qualifié de questions partielles. Elles s'opposent aux questions propositionnelles (Hintikka, 1981 : p. 59).

<sup>42</sup> ! marque des directifs ; ↑ ajustement du monde aux mots ; **W** (*want* : vouloir) état psychologique du désir ; **H** (*hearer* : écouteur) auditeur ; **A** action future.

**TMD** := que vous fassiez sauter le pv (0.28) (Séq. A.1.2, lignes 8-9)

réoriente cependant cette première impression. En effet, les prises de parole 1-2 et 4-7 de TMD fonctionnent en réalité comme une requête indirecte dans la mesure où son grade de lieutenant de police et l'expression de la crainte d'un possible retrait de permis orientent le raisonnement vers la même conclusion que la requête directe de la ligne 9.

Ainsi, l'insinuation, considérée comme un « *sous-entendu malveillant* » (Kerbrat-Orecchioni, 1998 : p. 43), se trouve donc l'un des moyens utilisés par les corrupteurs pour adresser leur demande de transgression. Prise dans sa totalité, la séquence A.1.2 conduit à une remarque intéressante sur le type de réponse que les participants non-corrompus peuvent apporter à cette dernière. L'ISC est transformée en une succession des D et des R. Les séquences de D-R – qui sont constituées des ripostes de PO1 (lignes 8, 10, 12-13, 17) ou réponses partielles – aboutissent somme toute à des réponses satisfaisantes (lignes 17, 19 et 21). La demande dans « Bad lieutenant » se rapporte à la description ci-dessous :

Une question peut provoquer comme effet une « riposte » adéquate, admise par le système intellectuel ou/et linguistique, qui n'est pas une réponse. La riposte serait le refus de la question (affirmant que pareille question ne peut être posée ou qu'il est impossible d'en trouver la réponse), l'admission d'ignorance, ou l'indication d'un interlocuteur plus adéquat.

[...] Si la riposte est une réponse partielle, la question doit être reformulée et, se transforme ainsi constamment en continuité avec son passé jusqu'à ce qu'une réponse « satisfaisante » soit acquise. Nous obtenons ainsi des séquences de questions et de réponses. Ce sont ces séquences-là qui forment la meilleure image de ce que l'interrogation peut être (Apostel, 1981 : p. 25).

Avant d'arriver à la « satisfaction », le refus du pacte de corruption dans le cas de la séquence A.1.2, les interactants doivent constamment questionner le contenu des réponses pour juger s'il est conforme au système de valeurs auquel répond chacun d'entre eux. Lorsque celui que l'on veut corrompre est un non-initié ou un homme intègre, la requête indirecte engendrera forcément, du fait d'un manque de clarté, d'autres questions dites *appelées* :

Toute réponse peut être une réponse à un ensemble de questions différentes. Bien entendu les rapports entre la réponse et ces différentes questions ne sont pas les mêmes : parfois la réponse est réponse vraie, parfois elle est fausse, parfois elle est réponse totale, parfois elle est réponse partielle. Nous dirons que ces questions sont les questions appelées par une réponse » (Apostel, *ibid.*, p. 26).

Le dernier cas de requête que nous souhaitons traiter est une *requête indirecte argumentative*. Ce type de demande va de la perspective qu'il existe une orientation argumentative dans certaines questions. Bien que l'énonciation de la corruption dans ce sillage soit une stratégie opaque de réparation (Tio Babena, 2017), notre propos ici se limite à montrer que le participant corrupteur actionne implicitement une stratégie de persuasion au moyen du connecteur argumentatif « mais » qui se trouve le plus souvent élidé. L'interrogation est ainsi déduite d'un non-dit issu de la relation *P mais Q*. Illustrons cela à partir de l'extrait suivant :

(5) « c'est pas une obligation c'est deux cents » (Séq. A.1.1, lignes 1-2).

Commençons tout d'abord par reconstruire la phrase interrogative qui se cache derrière cette intervention. L'énoncé *P* « c'est pas une obligation » implique que *le paiement de la tâche en cours de réalisation (remplissage du certificat médical) est facultatif* (implicature  $\alpha$ ) puisque nier *P* équivaut également à nier l'implicature  $\alpha$ . L'usage d'un autre présentatif dans l'énoncé *Q* « c'est deux cents » confirme l'hypothèse du « mais » élidé puisqu'on ne peut pas affirmer le caractère

facultatif de la tâche  $P$  et lui donner en même temps un caractère véridique en  $Q$ . Autrement dit, le participant L1 dit à L2 quelque chose qui se rapproche de la paraphrase suivante :

(5a) « C'est facultatif, mais c'est deux cents ».

L'interprétation de O. Ducrot et al. (1980 : p. 97) selon laquelle « l'expression  $P$  mais  $Q$  présuppose que la proposition  $P$  peut servir d'argument pour une certaine conclusion  $r$  et que la proposition  $Q$  est un argument qui annule cette conclusion » ne peut plus tenir la route. Et pour cause, l'énoncé  $P$  signifie *payer deux cents* ou *ne pas payer deux cents* et a deux conclusions possibles :  $r_1 = L2$  peut payer deux cents pour la tâche  $a$  ou  $r_2 = L2$  peut ne pas payer deux cents pour la tâche  $a$ . Ce qui est intéressant à remarquer avec  $r_1$  et  $r_2$  c'est qu'elles laissent le libre choix à L2. Or, la proposition  $Q$  « c'est deux cents », en plus du fait qu'elle soit dépourvue d'alternative, n'a pas une force argumentative suffisante pour annuler ce qui a déjà été posé en termes d'optionnalité pour le destinataire L2. Quand bien même cela se pourrait<sup>43</sup>,  $Q$  n'annulerait que très partiellement  $r_2$  sans pour autant s'imposer dans la mesure où  $r_2$  reste marqué d'un possibilatif : la modalité de *pouvoir* de  $P$  n'est donc pas opposable à celle du *devoir* de  $Q$ .

Dans le cas de la « demande de corruption », nous pensons que la *requête indirecte argumentative* issue de la relation  $E_2$  mais  $E_1$ <sup>44</sup> n'est explicable que par la notion de *coordination argumentative*. Pour O. Ducrot et J.-C. Anscombe (1981 : 6), « deux énoncés  $E_1$  et  $E_2$  sont argumentativement coordonnés si le discours présente  $E_1$  comme pouvant appuyer ou infirmer  $E_2$  ou une conclusion favorisée par  $E_2$  ».

L'évocation de la notion de discours dans cette définition nous amène à considérer certains éléments de la séquence A.1.1 que nous avons négligés jusqu'ici. L'intervention 1-2 est produite en interaction. Elle est par conséquent évaluée par L2 qui semble ne pas comprendre (ligne 3) : probablement à cause de la non-opposabilité des modalités que nous avons évoquée. Cette évaluation co-énonciative permet d'affirmer que l'intervention 4 de L1

(6) « quand vous aidez quand même quelqu'un comme ça c'est deux cents » (Séq. A.1.1, ligne 4)

est une activité métadiscursive qui commente précisément l'énoncé  $E_1$ <sup>45</sup>. En ce sens, elle permet de déduire que ce dernier est une requête :

(5b) « C'est facultatif, mais quand vous aidez quand même quelqu'un comme ça c'est deux cents qu'il doit vous payer. »

Si nous nous en tenons aux remarques de O. Ducrot et J.-C. Anscombe sur les questions<sup>46</sup> introduites par « mais », le rapport entre  $E_1$  et  $E_2$  sera interprété comme une interrogation. L'énoncé  $E_1$  est désormais une question de forme *Est-ce que P ?*,  $P$  représentant également le contenu propositionnel (amener L2 à donner deux cents) :

<sup>43</sup> Glose : « Vous pouvez ne pas payer, mais c'est deux cents ». Pour être admise, cette glose doit avoir un cadre interdiscursif différent de celui de la séquence A.1.1. Si toutefois on s'évertuait à l'analyser, on arrivera à ce que O. Ducrot et J.-C. Anscombe appellent une « malformation argumentative » (1981 : p. 8).

<sup>44</sup> Nous verrons que cette intervention est composée d'une assertion ( $E_2$ ) suivie d'une question introduite par *mais* ( $E_1$ ) (Ducrot & Anscombe, *ibid.*, p. 7).

<sup>45</sup> L'ajout « quand vous aidez quand même quelqu'un comme ça » est une justification que l'on peut supposer être introduite par le connecteur argumentatif *parce que* : « C'est deux cents [*parce que*] quand vous aidez quand même quelqu'un comme ça [*il doit vous payer*] ». Le relateur *parce que* relie donc deux actes illocutoires constituant l'acte argumentatif de demander : informer + justifier. Mais nous verrons par la suite qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une justification.

<sup>46</sup> Les auteurs n'apportent pas les précisions sur leur emploi de *question*, mais nous déduisons de leurs exemples qu'ils traitent particulièrement le cas des demandes de type question.

(5c) « C'est facultatif (=  $E_2$ ), mais est-ce que vous pourriez me donner deux cents pour l'aide que je vous apporte (=  $E_1$ ) ? »

Étant donné le fait que  $E_2$  n'est plus qu'une assertion,  $E_1$  « argumente dans le même sens que l'assertion négative  $\sim p$  [= C'est une obligation/ Ce n'est pas facultatif] et contredit par là la conclusion favorisée [= Vous avez le choix] par  $E_2$  » (Ducrot & Anscombe, *ibid.*, p. 7). Cette loi d'inversion argumentative pose donc clairement l'opposition illocutoire entre l'acte assertif et la *requête indirecte argumentative*. Elle permet au participant corrupteur L1 d'exiger implicitement la compensation tout en faisant semblant de donner le choix au co-participant L2. Cette cryptonymie discursive caractérise aussi le fonctionnement de la demande de type question.

## 2.2. Question de type *faire dire*, question de type *faire ne pas dire* : quand le « dire » est une réponse

Parallèlement, la demande de type question obéit au même mécanisme de fonctionnement que la requête, exception faite des participants ayant déjà collaboré dans le cadre de ce type d'activité. Plutôt que de solliciter la réalisation d'un acte non langagier, la demande de type question se résume à un *faire dire* ou à un *faire ne pas dire*. Dans ce sillage, la valeur soumise à la négociation de corruption est purement informative. J. Hintikka considère ce type de question comme une requête d'information dont le but est de sélectionner une réponse parmi une pluralité de possibilités : « Obtenir l'information c'est être capable d'éliminer plusieurs d'entre elles, par opposition aux possibilités restantes qui se présentent comme des options effectives pour le sujet connaissant » (Hintikka, 1981 : p. 57).

À partir de la séquence A.1.3, illustrons à présent une question-requête dont le contenu propositionnel est de *faire dire* une information. Parce qu'elle est une question propositionnelle, la réponse attendue à la question de POR

(7) « tu connais quelqu'un/ qui peut me rencarder/ » (Séq. A.1.3, lignes 6-7)

est normalement la réponse « oui » ou « non ». L'étude de G. Fauconnier sur le rapport entre les questions et les actes indirects permet de dépasser cette lecture primaire. Le raisonnement de départ est le suivant : « en vertu du "principe d'interruption" : l'expression de [la question de POR], en créant la situation S (annonce d'une demande prochaine) qui implique la situation S' (cette demande) rend du même coup la réalisation effective de S' superflue, et même carrément anormale » (Fauconnier, 1981 : p. 48).

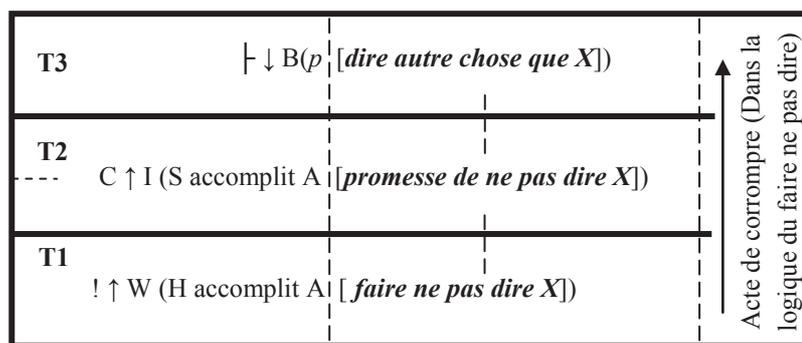
La micropause de PRX en 8 est une réponse silencieuse à la question 6-7. Elle remplit implicitement la principale condition de félicité posée par cette dernière, à savoir que PRX connaît quelqu'un qui pourrait orienter POR sur la piste de celle qu'il recherche. Le principe d'interruption rend inutiles la réponse « oui » de PRX de même que la question l'invitant à donner le nom de celui qui pourrait « rencarder » POR. Sur cette base, l'« inférence invitée fait de l'acte de parole une conséquence virtuelle naturelle de l'expression de conditions de félicité, et le principe d'interruption dispense alors d'exprimer effectivement cet acte » (Fauconnier, *ibid.*, p. 50).

Ces deux opérations ne se sont réalisées qu'à un certain nombre de conditions contextuelles et sociales partagées par les participants POR et PRX. Ainsi, grâce à cette « anticipation sociale » (Fauconnier, *ibid.*), la question de type *faire dire* de POR (lignes 6-7) est une question-requête indirecte dont le but illocutoire est d'amener PRX à faire l'action de fournir le nom de celui qui le conduira à Rosy (information). Les billets de banque qui y sont joints (lignes 6 & 9) et la justification de POR en 11 sont des arguments qui viennent servir le point illocutionnaire de l'acte réalisé en 6-7.

Dans le cas du *faire ne pas dire*, la question-requête dans la « demande de corruption » consiste, contrairement à la démarche décrite par J. Hintikka (*supra*), à faire taire la vraie information tout en amenant le sujet connaissant à exprimer plutôt des informations falsifiées et contrôlées. Cet auteur explique la genèse de la question en partant d'une logique épistémique basée sur le savoir – *Knowledge* en anglais, noté *K*. Dans cette représentation, l'adresse de la question va du principe que celui qui questionne, appelons-le *q*, est en « disjonction » avec un fait *X* et que ce fait est probablement « connu » du questionné *a* : «  $K_a X$  »<sup>47</sup>.

Or, dans la question-requête de type *faire ne pas dire*, *q* et *a* ont « connaissance » de *X*, mais la « demande de corruption » vise à empêcher la révélation de celui-ci au détriment d'autre chose. En prenant les abréviations « Cr-Cr » pour le corrupteur et « Cu-Cr » pour le corrompu, la traduction de cette connaissance partagée sera exprimée par les expressions suivantes : «  $K_{Cr-Cr} X$  » et «  $K_{Cu-Cr} X$  ». En revanche, l'action du corrupteur a pour finalité d'empêcher les personnes – désignons-les « Pers. » – qui ne sont pas dans le secret d'initiés d'accéder à *X* ; d'où la traduction «  $\sim K_{Pers.}$  ».

La réalisation du *faire ne pas dire* est caractérisée par trois moments. En fait, le premier moment est marqué par l'énonciation, par le participant corrupteur, d'un directif qui viserait à empêcher la révélation de *X*. Dans la séquence A.1.4, par exemple, la plupart des actes de parole du corrupteur qui suivront contribueront généralement à renforcer la force illocutoire de ce directif. L'acte futur escompté par ce dernier n'est rien d'autre qu'un assertif que devra réaliser le co-participant hors du cadre spatio-temporel de l'ISC (troisième moment). Théoriquement, ce participant doit affirmer sa croyance vis-à-vis d'un contenu propositionnel non-*X* qu'il devra tenir pour vrai au moment de son énonciation. À supposer cependant qu'il soit confronté à *X*, le pacte de corruption qu'il aurait préalablement signé avec le corrupteur l'astreindra à assigner la valeur « faux » à *X* : cette transmutation présuppose l'accomplissement plus ou moins explicite d'un commissif<sup>48</sup> (deuxième moment) entre le directif et le futur assertif. Le promissif est donc la réponse attendue d'une question de type *faire ne pas dire*. Cela signifie alors que l'assertif n'existera que si et seulement si le commissif est réalisé. Les faux témoignages et autres types de corruption du « dire » fonctionnent selon ces trois moments (*Figure 2*)<sup>49</sup>.



<sup>47</sup> Selon cette logique, « ' $K_a X$ ' exprime le fait que, dans tous les mondes possibles compatibles avec le savoir de *a*, *X* a lieu » (Hintikka, 1981 : p. 58). J. Hintikka (*ibid.*) rappelle que cette relation ne doit pas forcément être assimilée à la proposition « *a* sait que *X* » même si elle en est proche. Par conséquent, il y a également une différence entre  $\sim K_q X$  ( $\sim$  égale à la négation) et *q ne sait pas que X* dans la mesure où la première relation suggère « l'implication de *X*, alors que [la seconde] ne donne rien à penser de semblable » (Hintikka, *ibid.*, p. 59). En d'autres termes, dans  $\sim K_q X$ , le questionneur, bien que ne possédant pas la connaissance de *X*, a une attitude langagière qui l'implique. Avec *q ne sait pas que X*, une telle implication n'est pas possible puisqu'il ne fait même pas l'hypothèse de l'existence de *X* dans l'ensemble *W* des mondes possibles.

<sup>48</sup> Symbolisme searlien des commissifs C  $\uparrow$  I (S accomplit A). C : commissif ;  $\uparrow$  : ajustement du monde aux mots ; I : intention, marque qu'il y a une condition de sincérité ; S : (*speaker*), locuteur.

<sup>49</sup> La représentation  $\vdash \downarrow B(p)$  est le symbolisme searlien des assertifs :  $\vdash$  signe de l'assertion ;  $\downarrow$  ajustement des mots au monde ; B *Belief* (croyance) ; *p* contenu propositionnel.

Figure 2. Contenu implicé du « faire ne pas dire X »

Cependant, il est difficile de situer le temps ( $T_2$ ) de la réalisation du promissif dans la mesure où le silence peut être un signe d'acceptation du pacte de corruption. Cela implique qu'il n'est pas possible pour l'analyste de spéculer sur ce qui motive la polarisation du système de valeurs du co-participant du corrupteur au moment ( $T_3$ ) : elle sera négative s'il tient X pour faux et non-X pour vrai ; et sera dite neutre s'il révèle X plus ou moins honnêtement<sup>50</sup>. D'un point de vue intentionnel, X et non-X représentent des faits subjectifs possibles qui ne peuvent pas être simultanément reconnus comme vrais au  $T_3$ . L'acte  $T_2$  consiste d'abord à faire un choix entre deux catégories de faits contradictoires et de rendre, ensuite, ce choix compatible à la mentalité (m) de celui qui le produit. Le comportement de l'interlocuteur du corrupteur durant la période allant du  $T_2$  au  $T_3$  peut être décrit à l'aide de la théorie intentionnelle défendue par D. Vanderveken :

Nos possibilités subjectives ne sont donc pas toujours objectives. Cependant, nous ne pouvons ni croire ni tenter de faire des choses impossibles qui soient purement contradictoires. Mon explication des possibilités subjectives est basée sur la définition suivante de la vérité selon un agent : une proposition est vraie selon un agent dans une circonstance quand celui-ci a alors à l'esprit tous ses concepts et attributs et que cette proposition est vraie dans cette circonstance selon toutes les assignations possibles de dénotation qui sont alors compatibles avec ses croyances (Vanderveken, 2007 : p. 242).

Dans ce sillage, l'on peut admettre la possibilité pour l'analyste de situer le  $T_2$  par rapport à certains indices montrant que le destinataire fait promesse de *faire ne pas dire X*, mais l'on ne peut pas pour autant miser sur la satisfaction au  $T_3$  de l'engagement pris au  $T_2$ .

La question-requête de type *faire ne pas dire* est le procédé employé par le participant DNI, corrupteur de la séquence 1.4. Il tente de suborner l'expert DOT en l'empêchant d'exposer les véritables faits devant la cour. La réalisation future de l'assertif dégage de la figure 2 doit impérativement passer par un commissif puisqu'il n'a pas l'autorité absolue sur son interlocuteur. Au cas contraire, le *faire ne pas dire* de cette séquence serait tout simplement considéré comme un ordre dont la réalisation dépendra des conditions contextuelles et du système de valeurs auquel répond celui à qui est adressée la « demande de corruption ».

L'on déduit de ce qui précède que la description des demandes et des réponses dans le langage de la corruption nécessite aussi un recours à la théorie de l'implicite. Les résultats obtenus soulèvent d'autres questions relatives à la composante psycho-pragmatique de la demande.

### 2.3. Psycho-pragmatique de la demande : que faut-il croire et désirer pour corrompre ?

« Ce qu'il faut croire et désirer, pour poser une question » (Parret, 1979) ou ce qu'il faut croire et désirer pour corrompre... Voilà bien un rapprochement qui mérite d'être fait puisqu'il vient d'être établi que la demande est une déclinaison consubstantielle de l'acte de corrompre. Les éléments de pragmatique intentionnelle que nous avons commencé à développer dans les articulations précédentes invitent à examiner dans le détail la structure « psychologique » de la « demande de corruption ». Pour ce faire, nous nous appuyerons principalement sur les propositions de H. Parret qui, dans le prolongement des travaux de J. R. Searle, mettent en lumière deux états psychologiques dans l'analyse de la demande : le judicatif et le volitif<sup>51</sup>.

<sup>50</sup> La polarisation positive renvoie à la transmutation dans le courant libéral des études sur la corruption, *i.e.* celui qui considère qu'il y a un « bien » dans la corruption. La polarisation est dite neutre lorsqu'il y a échec de la transmutation, *i.e.* le co-parleur du corrupteur refuse le pacte de corruption (Tio Babena, à paraître b).

<sup>51</sup> † symbole du judicatif (jugement) ; ! symbole du volitif (vouloir).

L'hypothèse de base de cette analyse psycho-pragmatique est que « tout acte de langage repose sur une attitude de L [Locuteur] et de I [Interlocuteur] construite sur l'état (théorique) judicatif et l'état (pratique) volitif des deux participants à la séquence discursive » (Parret, *ibid.*, pp. 89-90).

La théorie actionnelle de l'interrogation partage aussi bien ce postulat que l'idée d'une analyse modale portant sur la croyance et le désir. « Pour demander, écrit alors L. Apostel, il faut à la fois savoir et ignorer » (1981 : p. 29). « Interroger [, ajoute-t-il, c'est savoir/ne pas savoir sur de multiples points et préférer savoir sur certains points » (Apostel, *ibid.*, p. 30). Le *savoir*, pourrait-on dire en guise de reformulation, c'est ce qui motive la recherche tandis que l'*ignorer* est ce qu'on recherche. Il s'en suit que la connaissance est primitive à la croyance et au désir dans tout acte de demande. Avant que de répondre à ce qu'il faut croire et désirer pour corrompre, il est donc impératif d'examiner l'état de connaissance du sujet responsable d'une altération.

Pour comprendre ce qui relève de la connaissance de celui qui initie un acte de corruption, il est, de ce fait, indispensable de réexaminer le rapport « *si P alors Q* » à partir duquel nous différencions le couple corrupteur/corrompu sur la base de l'enchâssement actionnel : *si P [X pousse/engage par Z] alors Q [Y agira]* (Tio Babena, 2014). La contraposée *si non-P ( $\neg P$ ) alors non-Q ( $\neg Q$ )* met en relief l'existence de trois (3) éléments constituant l'épistémè propre au domaine de la corruption :

- la connaissance  $K_1$  que l'action  $Q$  est conditionnée par la demande de corruption  $P$  ;
- la connaissance  $K_2$  que l'action  $P$  est nulle sans la compensation  $Z$  :  $X$  doit posséder  $Z$  pour formuler  $P$  puisque  $Y$  n'agira pas sans  $Z$  ;
- la connaissance  $K_3$  qu'en prenant  $Z$ ,  $Y$  s'engage à satisfaire  $P$ .

Le principe voudrait que le sujet corrupteur se réfère à l'existence préalable d'un univers de la corruption où seules les connaissances  $K_1$ ,  $K_2$  et  $K_3$  sont susceptibles de justifier les *désideratas* de celui-ci. Ainsi, la demande de corruption a une force transformatrice comparable à celle de l'interrogation : « L'interrogation, [...] déjà reconnue en tant qu'action, est un effort qui, parfois tend vers une transformation de nos états de croyance, mais qui, en d'autres circonstances, tend à une modification de nos dispositions d'action » (Apostel, *ibid.*, p. 24).

L'épistémè de la corruption est donc effectivement primitive à ce qu'il faut croire pour désirer corrompre<sup>52</sup> dans la mesure où c'est elle qui assure le ménagement des états de croyance et actions dans le champ interdiscursif de l'ISC. Elle facilite l'intercompréhension entre les participants qui arrivent à cerner le but de l'échange par un mécanisme inférentiel décrit synthétiquement par J. J. Gumperz ainsi qu'il suit :

En résumé, donc, les processus d'inférence conversationnelle [...] impliquent, d'une part, la perception des indices de contextualisation ; d'autre part, l'aptitude de les rapporter à d'autres canaux de signalement. L'interprétation, à son tour, exige d'abord que nous déterminions les attentes d'autrui et ensuite que nous recherchions ce que nous savons de l'expérience passée et de ce que nous avons perçu. Nous ne pouvons jamais être certains du sens ultime d'un message ; mais, considérant les rapports entre la perception des indices de surface et l'interprétation, nous sommes en mesure de mettre en évidence le fondement social des conventions de contextualisation et le processus de signalement des buts communicationnels (Gumperz, 1989 : p. 76).

<sup>52</sup> L. Apostel (1981 : p. 32) soutient que « Si [...] on garde les modalités épistémiques dans l'analyse de la question il est donc nécessaire à la fois d'utiliser K et B à fond et en interaction et de faire usage des propriétés formelles de K et B. » K : « Knowledge » ou connaissance ; B : « Belief » ou croyance.

En effet, la prise en compte concomitante du judicatif, du volitif et des modes *indicatif*, *impératif* et *interrogatif* permet à H. Parret (*ibid.*, p. 90) de dégager un ensemble d'antécédents qui servent à la catégorisation de la question, prise au sens général de la demande, en questions de type *question-question* et questions de type *question-requête*. La première classe n'est plus pertinente pour l'examen de la « demande de corruption » puisqu'il a été démontré que le *faire* est consubstantiel à celle-ci. Dans le tableau synoptique<sup>53</sup> (voir annexe A.3) que cet auteur propose, seule la classe 4 est intéressante pour la détermination de la nature de l'acte de demander dans les ISC.

L'absence de supplément dans les sous-classes A du tableau de H. Parret explique la distinction entre les volitifs 4A et 4B. En fait, dans la première sous-catégorie (4A), « L a l'intention de révéler à I que c'est lui, L, *qui veut que p* », alors que dans la seconde (4B), il a plutôt l'« intention de faire savoir à I que lui, L, veut *que I veuille que p* » (Parret, *ibid.*, p. 91). Cette clarification nous permet une fois de plus de ne pas considérer la catégorie 4A dans la mesure où le corrupteur (considéré comme L) n'a aucun pouvoir effectif dans la réalisation du radical *que p* qui porte l'acte d'altération. L'intention de celui-ci est de faire savoir à son co-parleur qu'il voudrait que ce dernier agisse, donc rende possible la réalisation de *p*. Pour ce faire, il doit vouloir que son co-participant *veuille que p*. Le principe reste le même qu'il s'agisse d'une requête directe, d'une requête indirecte, d'une question de type *faire dire* (ou *faire ne pas dire*).

La séquence « Bad lieutenant » est une illustration du premier cas. L'acte de corrompre est une requête directe dont l'expression *a* équivaut à la question propositionnelle (ON) « *Pourriez-vous faire sauter le P.V. ?* » Cette « demande de corruption » adressée à PO1 s'articule sur le préambule « **TMD** veut que **PO1** juge que [lui] **TMD** », le supplément « veut ( $\exists a$ ) que **PO1** », le différentiel « *veuille que TMD a-veuille* » et le radical *p* « *faire sauter le P.V.* ». Elle aura pour base psycho-pragmatique l'écriture suivante : PO1 ( $?^{ON}_B ! : x$  fait sauter le P.V.) *si* TMD veut que PO1 juge que TMD veut [( $\exists a$ ) (PO1 voudrait que TMD veut (x fait sauter le P.V.)], où ( $\exists a$ ) est identifié à la variable *x*, PO1 en l'occurrence.

L'analyse psycho-pragmatique révèle deux informations capitales dans l'énonciation de la « demande de corruption ». Premièrement, un corrupteur ne peut énoncer un acte de corruption s'il n'a pas préalablement identifié un potentiel corrompu puisque *x* est la condition d'existence de cette dernière. Autrement dit, l'acte de corrompre revient d'abord à croire qu'il existe au moins un potentiel corrompu *x* tel que si l'on pose l'action *P* selon les conditions définies ci-dessus, l'on obtiendra la réponse *Q*. Secondairement, il en ressort que toute proposition de corruption est soumise à l'appréciation de celui que l'on veut corrompre. Comme le traduit le marqueur « ON » de l'exemple analysé, l'interlocuteur du corrupteur a le choix entre accepter ou refuser d'accomplir l'action qui lui est demandée. Au regard de ces dispositions psycho-pragmatiques, il convient de remarquer que la cryptonymie langagière qui caractérise les ISC conforte la pensée de G. Guillaume selon laquelle « L'acte de langage ne commence pas exactement avec l'émission de paroles destinées à exprimer la pensée, mais avec une opération sous-jacente, ou si l'on veut subsidente, qui est l'appel que la pensée en instance d'expression adresse à la langue, dont l'esprit a la possession permanente » (Guillaume, 1973 : p. 137).

Le rapport de la pensée corruptrice à la langue a des implications sur l'intercompréhension entre les participants à une ISC. Il semble que l'énonciation de l'acte de corruption présuppose la construction d'une croyance d'un « locuteur-récepteur idéal » (Milner,

<sup>53</sup> H. Parret utilise le symbole *a* pour les questions *oui-non* (questions propositionnelles notées ON) ; les questions-X (*wh-questions* ou questions catégorielles) sont marquées par le symbole  $\lambda$ . Le symbole  $\exists$  est un quantificateur existentiel qui signifie qu'« il existe au moins un... tel que ». A et B marquent les deux sous-catégories de la classe 4. Le « ? » et le « ! » sont les marques du type modal. L et I désignent respectivement le locuteur et l'interlocuteur.

1973 : p. 23) qui est capable de décrypter, sans grande peine, l'intention communiquée. Les promissifs dans les ISC fonctionnent selon ce schéma.

### 3. Configuration de la promesse dans le couple D-R

La notion de performatif hérité de J. L. Austin (1970) a connu beaucoup de précisions avec les travaux de J. R. Searle. Pour J. L. Austin, les énoncés performatifs, qui traduisent le fait d'accomplir une action, s'opposent aux énoncés constatifs dont le but est de décrire un état du monde. Il en vient alors à poser l'existence des performatifs explicites et implicites. Sans marquer une rupture totale avec les résultats obtenus par celui-ci, J. R. Searle (2001 : 87) affinera le concept en ne considérant que les performatifs explicites. Bien que cet affûtage marque une grande avancée dans la description des actes de langage, nous préférons ne pas en tenir compte dans la description de la promesse dans l'acte de corruption pour la simple raison que les ISC sont grandement marquées par les non-dits.

Ce que nous retenons par contre, et qui reste constant chez les deux auteurs, c'est le fait que le contenu propositionnel de la promesse, en tant que commissif, engage celui qui l'énonce à faire une action future. Le rejet de la distinction explicite *vs* implicite accorde une certaine importance à l'intention qui ne relève plus seulement de la simple énonciation puisqu'elle est comprise par les participants comme un engagement à accomplir cette action. La promesse dans les ISC, nous le verrons dans cette section, prend tout son sens dans la logique des demandes-réponses.

#### 3.1. Les D-promesses

Les analyses effectuées en § 2.2 ont mis en exergue, quoique partiellement, le fait que les promissifs pouvaient conditionner la satisfaction de l'acte de corruption. Dans la mesure où la corruption apparaît comme un échange de bons procédés, il y a lieu de penser que les commissifs, que l'on englobera sous l'appellation générique de la promesse, sont pertinents pour l'émission de la demande (D) tout comme pour celle de la réponse (R). Ainsi, nous appelons « D-promesses », les promissifs qui, en même temps qu'ils engagent celui qui les réalise, argumentent en faveur de la demande, *i.e.* qu'ils motivent l'interlocuteur à satisfaire celle-ci. Les « R-promesses » – décrites *infra* – sont, quant à elles, des commissifs produits pour répondre aux demandes.

En fait, une D-promesse peut être post-énoncée, c'est-à-dire qu'elle viendra après la demande. Cette postposition peut être justifiée par le fait que le corrupteur supposerait que sa demande n'a pas suffisamment de chance d'aboutir pour diverses raisons. Aussi pourrait-on entrevoir le cas où le co-participant demande clairement ce qu'il gagne dans la transaction ; la promesse devenant ainsi la réponse à une telle question. Il est par ailleurs envisageable que le participant corrupteur promette une contrepartie à son interlocuteur qui refuse de ratifier le pacte de corruption. Exemplifions cette troisième éventualité à l'aide de la séquence A.1.4.

La D-promesse 8-10 de DNI argumente en faveur de la demande d'un faux témoignage formulé dans une question de type *faire ne pas dire*. Le point illocutionnaire de cette dernière consiste à amener DOT à affirmer sa croyance vis-à-vis d'un fait non-X et ignorer par conséquent le fait X. Pour atteindre ce point, DNI utilise la promesse comme un argument logique. Avant de décrire la forme logique de cet acte de parole, il est important de remarquer que les conditions de succès<sup>54</sup> de celui-ci sont elles-mêmes utilisées comme des arguments puisque leur absence invaliderait la structure logique. En effet, réfléchir sur la structure argumentative de

<sup>54</sup> DNI est l'un des patrons du cabinet d'avocats « Crane, Poole & Schmidt », il a un chèque de 20 000 \$ devant lui au moment où il « s'engage à accomplir une action future [donner le chèque à DOT] dans le contexte de l'énonciation » (Vanderveken, 1988 : p. 33).

la D-promesse 8-10 revient à poser ses conditions de satisfaction. Autrement dit, cette D-promesse 8-10 «  $C_1 \uparrow I_1$  ( $S_1$  [DNI] accomplit  $A_1$  [donner 20 000 \$]) » n'est valable que dans les conditions suivantes :

Si P ' $C_2 \uparrow I_2$  ( $S_2$  [DOT] accomplit  $A_2$  [falsifier le témoignage])' alors Q 'Réalisation de  $A_1$ '. De ce rapport, l'on dira, en d'autres termes, que la réalisation de l'action future  $A_1$  (donner 20 000 \$) est soumise à la condition d'existence ci-dessous :

$$\mathbb{I} \text{ 'Réalisation de } A_1 \text{ ' } \text{ss}^{55} \text{ ' } \vdash \downarrow B(p \text{ [faux témoignage]})^{56}.$$

La réponse attendue à la D-promesse 8-10 n'est donc rien d'autre qu'une R-promesse par laquelle DOT s'engage à affirmer sa croyance vis-à-vis d'un fait non-X. L'intervention 13-16 de DNI reprend plus ou moins le même raisonnement en mettant DOT cette fois-ci face à un inconnu  $x$ <sup>57</sup>.

Proposition $P$	Un expert fera un faux témoignage
Proposition $Q$	Cet expert aura 20 000 \$
Énoncé d'une donnée ( $d$ ) connue	Vous êtes expert
Recherche de l'inconnu $x$ à partir de $P$ et $d$	Êtes-vous l'expert $x$ ?
Recherche de l'inconnu $x$ à partir de $Q$	$x$ aura 20 000 \$
L'inconnu $x$ dans l'expression $Si P \text{ alors } Q$	Si vous êtes l'expert $x$ alors vous aurez 20 000 \$

Tableau 1. L'inconnu  $x$  dans l'expression de la D-promesse

La structure logique des D-promesses antéposées n'est pas trop différente des postposées dans la mesure où elles obéissent à peu près aux mêmes conditions de validité et d'existence. En fait, le corrupteur ne verse de compensation matérielle que si son interlocuteur prend l'engagement explicitement ou implicitement d'altérer une valeur. Quoiqu'absent dans les séquences en annexes, ce cas est néanmoins présent dans le corpus « ISC ».

## 2.2. Les R-promesses

Dans une ISC, une « demande de corruption » peut, comme il vient d'être démontré, être formulée avec l'appui d'une promesse que nous avons nommée D-promesse. À la différence de celle-ci qui est – dans la plupart de cas – explicitement énoncée par le corrupteur, la R-promesse – émise par le pôle récepteur – est généralement déduite de l'implicite conversationnel. Précisément, les manipulations précédentes ont permis de voir qu'elle est très souvent dégagée de la D-promesse puisqu'en matière de corruption, la règle veut que celui qui promet de monnayer un service considère en retour que son interlocuteur consente à s'engager à lui rendre ledit service. Il convient alors d'examiner le rôle qu'elle joue dans la construction de l'acte de corruption.

Dans l'interaction en situation de corruption DNI-DOT (A.1.4), la négociation porte sur la falsification du rapport d'expertise : attester que Pénélope Kimbo a commis un homicide involontaire sur la personne de son mari par une imprudence due à une folie passagère (lignes 3-4 ; 13-15). Pour que ce but trouve satisfaction, il faut qu'un énoncé doté d'un but assertif soit prononcé par l'expert DOT devant les jurés. L'accomplissement de cet assertif implique celui de

<sup>55</sup> Abréviation signifiant « si et seulement si ».

<sup>56</sup> Cet acte est réalisé hors du cadre spatio-temporel de l'ISC.

<sup>57</sup> C'est l'indéfini « un » (un expert) qui permet de dégager cet inconnu.

l'acte de corruption. Cependant, comme nous le signalions, entre le directif de DNI produit en situation de corruption et l'assertif qui sera assumé par DOT au tribunal, il y a une promesse. Cette dernière est en réalité une R-promesse dans la mesure où la réponse attendue par DNI n'est pas directement l'assertion non-X, mais plutôt l'engagement de DOT à produire ultérieurement un assertif non-X devant qui de droit (R-promesse). En d'autres mots, l'acte de corruption n'est satisfait que si et seulement si la R-promesse correspond à l'écriture suivante :  $C_2 \uparrow I_2 (S_2 [\text{DOT}] \text{ accomplit } A_2 [\text{ne pas dire } X/\text{dire non-}X])$ . Par conséquent, la condition d'existence de l'acte de corruption sera la suivante :

$$\mathbb{E} \left[ \downarrow B(p [\text{dire non-}X])' \text{ssi} 'C_2 \uparrow I_2 (S_2 [\text{DOT}] \text{ accomplit } A_2 [\text{ne pas dire } X/\text{dire non-}X])' \right]$$

Cela revient à dire que l'énonciation de la R-promesse est, dans cette séquence, la condition existentielle de l'acte de corruption. Celle-ci représente alors l'engagement que cet acte sera réalisé. En répondant par une R-promesse, l'interlocuteur du corrupteur signe le pacte de corruption par lequel il promet d'altérer la valeur X.

Retenons que la communication de la corruption suppose l'énonciation d'un acte directif qui peut être appuyé d'un promissif. Elle implique une interaction au sein du couple demande-réponse. La demande de corruption peut être une requête directe, une requête indirecte (argumentative), une question-requête de type *faire dire* ou une question-requête de type *faire ne pas dire*. La promesse, quant à elle, peut venir en appui à la demande (D-promesse) ou en être une réponse (R-promesse). L'acte de corrompre est soumis à des conditions de succès, d'existence et de satisfaction appréciables dans le cadre de l'ISC, lieu où se négocie la transgression. Ailleurs, nous avons montré que les directifs et les promissifs sont des actes menaçants qui impliquent deux activités inhérentes aux ISC : une activité d'offense et une activité de réparation (Tio Babena, 2017). Symboliquement, les FTAs et les actes réparateurs auraient donc pu être envisagés comme des déclinaisons de l'acte de corrompre : elles seraient de deuxième ordre.

Sur bien de points, la représentation de la demande de corruption dans les séquences filmiques ressemble à ce qui a été observé en situation réelle. Cependant, il serait intéressant de prolonger ces observations sur un corpus de *real datas* plus important. La complexité des conversations naturelles pourrait mettre en exergue des aspects occultés par la stylisation du discours filmique. Pour ce faire, il faudrait d'abord commencer par lever les barrières qui entravent l'archivage des situations complexes à l'instar de la communication de la pensée corruptrice. En faisant fi des obstacles d'ordre méthodologique, la réflexion sur les ISC peut néanmoins se poursuivre avec l'étude des effets de pertinence qui rendent manifeste une intention de corruption. Dans le cadre de la notion de vigilance épistémique, récemment introduite par D. Sperber et al. (2014), l'on pourrait par exemple passer au crible les mécanismes de régulation du sens et les stratégies de manipulation utilisées par les participants des ISC pour se disculper des accusations de corruption avérée.

## Bibliographie

- Apostel, Leo, 1981, « De l'interrogation en tant qu'action », in *Langue française* 52, pp. 23-43.
- Armengaud, Françoise, 1999, *La Pragmatique*, 4<sup>ème</sup> édition corrigée (1985 pour la 1<sup>ère</sup> édition), Paris, Presses Universitaires de France.
- Austin, John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- Bachelard, Gaston, 1947, *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, J. Vrin.

- Blanche-Benveniste, Claire, 2010, *Approches de la langue parlée en français*, nouvelle édition réactualisée à partir de la version publiée en 1997, Paris, Ophrys.
- Diller, Anne-Marie, 1984, *La Pragmatique des questions et des réponses*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- Ducrot, Oswald et al., 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
- Ducrot, Oswald, Anscombre, Jean-Claude, 1981, « Interrogation et argumentation », in *Langue française* 52, pp. 5-22.
- Faucaurier, Gilles, 1981, « Questions et actes indirects », in *Langue française* 52, pp. 44-55.
- Gafitescu, Mihaela, 2003, « Le discours public sur la corruption en Roumanie. Hypothèses de travail pour une approche pragmatique et conversationnelle », communication présentée au X<sup>ème</sup> colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin – 3 juillet. <sic\_00000682>
- Guillaume, Gustave, 1973, *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, Recueil de textes inédits préparé en collaboration par Valin Roch (dir.), Laval, Presses Universitaires de Laval.
- Gumperz, John Joseph, 1989, *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris, Minuit.
- Hintikka, Jaakko, 1981, « Questions de réponses et bien d'autres questions encore », in *Langue française* 52, pp. 56-69.
- Jacques, Francis, 1981, « L'interrogation, force illocutoire et interaction verbale », in *Langue française* 52, pp. 70-79.
- Jakobson, Roman, 1963, *Essais de linguistique générale. Les fondations du langage*, Paris, Minuit.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine, 1986, « “Nouvelle communication” et “analyse conversationnelle” », in *Langue française* 70, pp. 7-25.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine, 1998, *L'Implicite*, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine, 2001, *Les Actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris, Nathan.
- Lapassade, George, 1991, *L'Ethnosociologie*, Paris, Méridiens, Klincksieck.
- Lucchini, Ricardo, 1995, « Entre relativisme et universalisme. Réflexions sociologiques sur la corruption », in *Déviance et société*, vol. 19, 3, pp. 219-236.
- Métangmo-Tatou, Léonie, 2001, « Lorsque la cola n'est plus le fruit du colatier. Cryptonymie et évolution diachronique du lexique de la corruption au Cameroun », in *Le Français en Afrique* 15, pp. 169-182.
- Milner, Judith, 1973, « Éléments pour une théorie de l'interrogation. Notes sur “locuteur-récepteur” – idéal ou fictif ? », in *Communications* 20, pp. 19-39.
- Moeschler, Jacques, 1985, *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique*, Paris, Hatier-CREDIF.
- Mondada, Lorenza (2001). « Pour une linguistique interactionnelle », in *Marges linguistiques* 1, pp. 142-162.

- Parret, Herman, 1979, « Ce qu'il faut croire et désirer, pour poser une question », in *Langue française* 42, pp. 85-93.
- Searle, John Rogers, 1972, *Les Actes de discours. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann.
- Searle, John Rogers, 1979, *Expression and Meaning: Studies in the Theory of Speech Act*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Searle, John Rogers, 2001, « How performatives work », dans *Essays in Speech Act Theory*, Vanderveken Daniel et Kubo Susumu (dirs.), 1<sup>ère</sup> publication : 1989, *Linguistics and Philosophy* 12, pp. 535-558, Amsterdam, John Benjamins B.V., pp. 85-107.
- Sperber, Dan et al., 2014, « La vigilance épistémique », dans *Rhétorique et cognition. Perspectives théoriques et stratégies persuasives*, Herman Thierry & Oswald Steve (dirs.), Berne, Peter Lang, pp. 21-67.
- Sperber, Dan, Wilson, Deirdre, 1989, *La Pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- Tandia Mouafou, Jean Jacques Rousseau, 2011, « Enjeux sociodiscursifs de la corruption au Cameroun », dans *Langues et discours en contextes urbains au Cameroun. (Dé)constructions – complexités*, Tsofack Jean-Benoît & Feussi Valentin (dirs.), Paris, L'Harmattan, pp. 63-81.
- Tio Babena, Gilbert Willy, 2014, « À propos des ambiguïtés usuelles du verbe *corrompre* et du dérivé *corrompu* », in *Mosaïques hors-série n°2*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, pp. 39-49.
- Tio Babena, Gilbert Willy, 2016, « Pensée corruptrice : guerre des places ou guerre des voix ? », dans *Les Mots en guerre. Les discours polémiques : aspects sémantiques, stylistiques, énonciatifs et argumentatifs*, Rolland-Lozachmeur Ghislaine (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 135-154.
- Tio Babena, Gilbert Willy, 2017, « Offense et réparation dans la communication de la corruption », dans *Analyse de discours et d'œuvres à la croisée des disciplines*, Bălă Laurentiu (dir.), Saarbrücken, Éditions Universitaires Européennes, pp. 171-192.
- Tio Babena, Gilbert Willy, à paraître a, « Geste et corruption : aspects transculturels de la représentation d'un phénomène », dans *Expériences interculturelles*, Lahmami Hind (dir.).
- Tio Babena, Gilbert Willy, à paraître b, « Corruption et morale. Penser un modèle linguistique holistique ».
- Tonyè, Alphonse Joseph, Tio Babena, Gilbert Willy, à paraître, « Questionner la linguistique pour une analyse interactionnelle des données filmiques », dans *Polyphonie humaniste. Mélanges en l'honneur du professeur Paul Henri Avam-Zollo*, Métangmo-Tatou Léonie (dir.).
- Vanderveken, Daniel, 1988, *Les Actes de discours*, Liège, Mardaga.
- Vanderveken, Daniel, 2007, « Principes de pragmatique formelle du discours », in *Philosophiques*, vol. 34, n° 2, pp. 229-258.

## Filmographie

- Helgeland, Brian, 1998, *Payback*.
- Herzog, Werner, 2009, *Bad lieutenant*.
- Verica, Tom, 2008, *Boston legal*, saison 04, épisode 11.

## Annexes

### A.1. Corpus

#### A.1.1. Le certificat médical

L2 (nous) se rend le 16 août 2012 dans un hôpital public du Cameroun pour l'établissement d'un certificat médical. Dans un bureau de l'hôpital avec L1 (agent de santé<sup>58</sup>), entre 12h30 et 12h45.

- 1- **L1** : (*en remplissant le certificat médical signé par le médecin*) c'est pas une
- 2- obligation c'est deux cents
- 3- **L2** : (*qui n'a pas compris*) hum
- 4- **L1** : quand vous aidez quand même quelqu'un comme ça c'est deux cents
- 5- **L2** : humm (*bref instant, il n'a pas de monnaie*) bien je récupère d'abord mon
- 6- reliquat à la caisse (*il prend le certificat qui vient d'être rempli*) merci bien
- 7- **L1** : ok merci
- 8- (*L2 s'en va sans revenir.*)

#### A.1.2. Bad lieutenant

Le lieutenant TMD (Terence McDonagh) arrive sur un lieu d'accident et demande à PO1 (Policier 1) d'effacer le procès verbal de la fille de son ami. PO2 (Policier 2) est une vieille connaissance de TMD.

- 1- **TMD** : (FORT) loh/ + (0.9) (*en s'avançant vers PO1*) suis le lieutenant/ mcdonagh de
- 2- la brigade criminelle (0.34)
- 3- **PO1** : qu'est-ce que je peux faire pour vous (0.48)
- 4- **TMD** : la fille d'un ami a pris une amende\ pour excès de vitesse elle était à plus de cent
- 5- parce qu'elle allait à l'hôpital/ voir sa grand-mère elle a eu deux ou trois
- 6- infractions mineures VRAIMENT/ mineures je vous jure\ dans le passé (*en*
- 7- *sortant un procès verbal qu'il déplie*) (0.7) (ASP) et du coup elle peut perdre
- 8- son permis=
- 9- **PO1** : =vous voulez quoi=
- 10- **TMD** : =que vous fassiez sauter le pv(0.28)
- 11- **PO1** : vous êtes venu sur un lieu d'accident pour me dire ça/ (.)
- 12- **TMD** : on est au DÉbut des poursuites ça devrait pas poser de problèmes (0.3)
- 13- **PO1** : (*ton menaçant*) est-ce que vous me demandez d'enfreindre la loi c'est ça/ vous
- 14- me demandez d'enfreindre la loi (0.7)
- 15- **TMD** : non/ je vous DEMande en tant que flic de rendre service à/ un autre flic\ (2.4)
- 16- **PO1** : et je vous dis non (1.39)
- 17- **TMD** : quoi/ c'est tout (0.69)
- 18- **PO1** : rien/ à ajouter(1.26)
- 19- **TMD** : vous êtes/ bien dans le même service où était mon père\ (0.89)
- 20- **PO1** : veuillez m'excuser (.)
- 21- **TMD** : hein je vois/ (1.0) le gardien/ de la flamme\ c'est ça/ (0.4) pauvre connard/
- 22- (0.73)
- 23- **PO1** : (*ton menaçant*) restez pas là allez-vous-en sinon (1.95)

<sup>58</sup> Il assure la liaison entre les usagers et le médecin. Il est chargé de récupérer les certificats médicaux auprès des usagers et de les transmettre au médecin pour signature. Après signature, il les estampille et remplit les informations usuelles (nom, prénoms, type de concours, maladie, etc.) après interrogation des usagers.

**TMD** :sinon quoi/ (0.44)

**PO2** : (*en souriant et en se rapprochant*) terence

### A.1.3. Payback

POR (Porter) est un gangster reconverti qui est à la recherche d'une ancienne petite amie (Rosy). PRX (Proxénète), une proxénète.

- 1- **POR** : je cherche une fille (.) elle se fait// appeler rosy (1.2) (*il sort une photo de*  
 2- *son costume*) voilà/ sa photo (0.6) tu la connais/ (2.8) (*il pose la photo sur*  
 3- *la table*) elle travaille// par téléphone sûrement/ pas/ en free-lance elle doit/  
 4- être (0.4) en relation avec le syndicat (1.04)  
 5- **PRX** : trop// classe/ pour moi je risque pas/ de la connaître (0.75)  
 6- **POR** : euh peut-être que (1.2) (*il sort des billets de banque qu'il jette devant*  
 7- *PRX*) tu connais quelqu'un/ qui peut me rencarder/  
 8- **PRX** : (.)  
 9- **POR** : (*ajoute d'autres billets de banque*)  
 10- **PRX** : qu'est-ce que/ tu lui veux/ (0.83)  
 11- **POR** : c'est ma sœur::/ j'ai un cancer alors (0.5) j'ai envie/ de la revoir avant de  
 12- mourir\  
 13- (*PRX jette un regard suspect à POR, tire un coup de cigarette, renvoie*  
 14- *de la fumée et prend la photo*)  
 15- **PRX** : VOUS AVEZ L'AIR très proche/ tous les deux  
 16- (*PRX fait mine de réfléchir puis écrase sa cigarette dans un cendrier*)  
 17- **PRX** : t'as/ une cigarette  
 18- **POR** : (*passé une cigarette à PRX*)  
 19- **PRX** : elle doit être chère::: ta frangine\ (0.5) (ASP) adresse-toi/ à michael le  
 BARman de l'hôtel regal (1.68)

### A.1.4. Boston legal

DOT (Docteur) est une experte des questions psychiatriques. DNI (Denis) est un avocat, principal fondateur du cabinet « Crane, Poole & Schmidt », qui plaide sur une affaire d'homicide. WHI (Whitney) avocate assistante de DNI.

- 1- **DOT** : je/ suis en mesure/ de certifier qu'elle était psychologiquement instable/\  
 2- mais de là à parler de démence passagère au sens juri-[-dique]  
 3- **DNI** : [je] crois que vous ne  
 4- comprenez pas docteur si vous n'attestez pas de sa folie passagère:: (.) on  
 5- ne gagne pas (0.29)  
 6- **DOT** : monsieur crane vous avez fait appel à moi pour avoir un avis objectif (.)  
 7- **DNI** : tu pa::rles (.)  
 8- **WHI** : DENi:s\ (2.13)  
 9- **DNI** : (*à DOT, en montrant le chèque posé sur le bureau*) voilà/ un chèque  
 10- de vingt-cinq mille dollars\ pour votre témoignage (0.3) soit// vous dites  
 11- qu'elle est devenue fo:lle/ (0.3) soit/ vous faites une croix dessus\  
 12- **WHI** : (BAS) =deni::s + (1.37)  
 13- **DOT** :mon TEmoigna:ge n'est pas à vendre monsieur CRANE\ (0.96)  
 14- **DNI** : cette/ somme sera versée à un expert qui pourra certifier que pénélope  
 15- kimbo: (ASP) n'a/ eu conscience ni de la nature ni de la gravité de son  
 16- geste quand elle a asséné le coup de pe::lle (1.8) êtes-vous cet expert: (1.8)  
 17- (ASP) réfléchissez:: (ASP) c'est la question à vingt-cinq mille dollars

- 18- (*jeu de regards ; DOT regarde WHI qui la regarde en retour en souriant ; dans la séquence qui suit celle-ci, DOT témoigne en faveur de Denis*)

### A.2. Conventions de transcription

- : Allongement d'un son
- ::: Allongement important d'un son
- [ Chevauchement, lorsque deux personnages parlent en même temps
- ] Fin du chevauchement
- = Enchaînement immédiat entre deux tours de parole
- (ASP) Aspiration
- (FORT) ... + Caractéristique vocale marquant le début d'un ton très élevé, la fin est marquée par le signe +
- (BAS) ... + Caractéristique vocale marquant le début d'un ton très bas, la fin est marquée par le signe +
- (1.81) Pause en seconde, supérieure ou égale à 0.2 seconde
- (.) Micropause, inférieure à 0.2 seconde
- A La majuscule indique une emphase très importante (expression, ton, voix, geste)
- / Intonation légèrement montante
- // Intonation fortement montante
- \ Intonation légèrement descendante
- (*geste, attitude, commentaire*) Les actes non-verbaux et paraverbaux sont notés en italiques entre parenthèses

### A.3. Tableau synoptique de la base psycho-pragmatique de la théorie de la question (Parret, 1979 : p. 90)

	Préambule	Supplément	Différentiel	Radical	Type modal
(1) A	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	–	<i>Juge</i>	que p	┌ A Judicatif A
B	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	<i>vent</i> que I	<i>Juge</i>	que p	(Ind.) ┌ B Judicatif B (Ind.)
(2) A	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	–	<i>Vent</i>	que p	! A Volitif A
B	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	<i>vent</i> que I	<i>Veuille</i>	que p	(Intentionnel) ! B Volitif B (Impératif)

Questions-questions	(3) A	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	–	<i>vent</i> (∃a)* que L <i>a-</i> <i>juge</i>	que p	? A † Judicatif interrogatif A
	B	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	<i>vent</i> (∃a) que I	<i>veuille</i> que L <i>a-</i> <i>juge</i>	que p	? B <sup>59</sup> † Judicatif interrogatif B
Questions-requêtes	(4) A	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	–	<i>vent</i> (∃a) que L <i>a-</i> <i>veuille</i>	que p	? A ! Volitif interrogatif A
	B	L <i>vent</i> que I <i>juge</i> que L	<i>vent</i> (∃a) que I	<i>veuille</i> que L <i>a-</i> <i>veuille</i>	que p	? B ! Volitif interrogatif B

Tableau synoptique de Parret (1979)

<sup>59</sup> Dans son tableau, H. Parret a plutôt utilisé « E ». Il nous semble qu'il s'agit d'une erreur. Nous avons pris la responsabilité de faire ce remplacement dans la mesure où « B » marque de toute évidence la sous-catégorisation.